RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2023 B 00373
Numéro SIREN : 949 060 669
Nom ou dénomination : ABH Solution

Ce dépôt a été enregistré le 31/05/2024 sous le numéro de dépôt 6303

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

23 MAI 2024

[redacted]OLUTION
[redacted]DDI Hassane
S[redacted]u Miel Joli
[redacted]NTFAVET

Greffe Tribunal de Commerce
2 Boulevard Limbert
BP 21 063
84 097 AVIGNON Cedex 9

Montfavet, le 20 mai 2024

Objet : dépôt comptes annuels

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint un exemplaire des documents concernant le dépôt des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 pour la société dont je suis Président : ABH SOLUTION.

- PV d'assemblée,
- Copie du bilan Actif Passif/Comptes de résultats,

Accompagnés d'un chèque de 45.15 € directement établi à votre ordre.

Je vous en souhaite bonne réception et, vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

M. BENHADDI Hassane
Président .

ABH SOLUTION

SASU au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 5 Chemin du Miel Joli - 84140 MONTFAVET
RCS n°949.060.669- RCS AVIGNON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 20 MAI 2024

Le 20/05/2024
à 08h00
au siège social

Le soussigné M. BENHADDI Hassane, actionnaire unique, de la société ABH SOLUTION, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 euros,

A préalablement exposé ce qui suit :
M. BENHADDI Hassane, actionnaire unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2023 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

A mis à disposition les documents suivants :
- La feuille de présence.
- Le rapport de gestion.
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).
- Les annexes comptables
- Le texte des décisions soumises à l'assemblée.

A pris les décisions suivantes :
- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2023.
- Affectation du résultat.
- Ratification de la rémunération des dirigeants

Décision N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2023

L'actionnaire unique, après avoir entendu le rapport de gestion approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat déficitaire de 61,43 Euros.

L'actionnaire unique indique, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général de Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 165,00 euros non déductible du résultat fiscal. Cette somme correspond à des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'actionnaire unique approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'actionnaire unique donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Décision N° 2 - Affectation du résultat

L'actionnaire unique décide d'affecter les pertes de l'exercice d'un montant de 61,43 Euros en totalité au compte 'report à nouveau débiteur'.

- Au report à nouveau débiteur pour - 61,43 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que s'agissant du premier exercice social, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Décision N° 3 - Ratification de la rémunération des dirigeants

- L'actionnaire unique prend acte qu'aucune rémunération n'est versée.

Le Président a pu prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'exercice de ses fonctions.

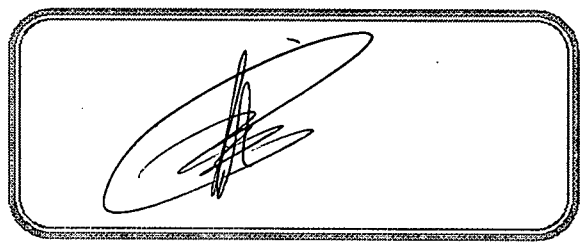
Cette décision est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'actionnaire unique.

Fait à MONTFAVET,
Le 20/05/2024.

Signature de l'actionnaire unique, M. BENHADDI Hassane :



(1) **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD 2024
Formulaire obligatoire (article 302 septies A du code général des impôts)
cerfa N°15948*06

Désignation de l'entreprise	ABH SOLUTION — Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	5 Chemin du Miel Joli - 84140 MONTFAVET
SIRET	9 4 9 0 6 0 6 6 9 0 0 0 1 5
Durée de l'exercice en nombre de mois *	11 — Durée de l'exercice précédent *

ACTIF

		Brut (1)	Amortissements-Provisions (2)	Exercice N clos le 31/12/2023 Net (3)
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial * (010)		(012)	
	Immobilisations incorporelles — Autres * (014)	8 408	(016) 1 669	6 739
	Immobilisations corporelles * (028)		(030)	
	Immobilisations financières * (1) (040)	130 031	(042)	130 031
	Total I (5) (044)	138 438	(048) 1 669	136 770
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production * (050)		(052)	
	Marchandises * (060)		(062)	
	Avances et acomptes versés sur commandes (064)		(066)	
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés * (068)		(070)	
	Créances (2) — Autres * (3) (072)	42	(074)	42
	Valeurs mobilières de placement (080)		(082)	
	Disponibilités (084)	3 026	(086)	3 026
	Charges constatées d'avance * (092)		(094)	
	Total II (096)	3 068	(098)	3 068
	Total général (I + II) (110)	141 507	(112) 1 669	139 838

PASSIF

		Exercice N NET (1)
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel * (120)	1 000
	Ecarts de réévaluation (124)	
	Réserve légale (126)	
	Réserves réglementées * (130)	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131) (132)	
	Report à nouveau (134)	
	Résultat de l'exercice (136)	-61
	Subventions d'investissement (137)	
	Provisions réglementées (140)	
	Total I (142)	939
	Provisions pour risques et charges — **Total II** (154)	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées (156)	106 609
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (164)	
	Fournisseurs et comptes rattachés * (166)	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169) (172)	
	Comptes courants d'associés (173)	32 290
	Autres dettes (175)	
	Produits constatés d'avance (174)	
	Total III (176)	138 899
	Total général (I + II + III) (180)	139 838

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON
23 MAI 2024

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	138 438
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

"Certifié Conforme" Signature:

Certifié Conforme

AB

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

② COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABH SOLUTION — Néant ☐ *

Exercice N clos le 31/12/2023

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209	210	
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215	214	
		services *			217	218	4 000
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production.)				222	
	Production immobilisée*					224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
	Autres produits					230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	4 000
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier :.....)				242	3 094
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *		243	)	244	
	Rémunérations du personnel*					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255	)	254	1 669
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)					264	4 762
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	-762
Produits financiers (III)		280	3 300		**Charges financières (V)**	294	2 600
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347		300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348			
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306	
2- BÉNÉFICES OU PERTES :	**Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)**					310	-61
B- RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2				312	314	61

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316		
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles*					322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	165	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU-TE (44 octies A)	987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345						
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346	350	3 300	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641			
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	354	3 196
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	372	3 196

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

"Certifié Conforme"

Certifié Conforme

Signature:

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA